

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié Septembre 2019

MR CHASSAGNE ALEXANDRE PIERRAPPARTEMENT 8 - SIRET 80330210800011 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D074042302
Millésime de la déclaration	Septembre 2019
Date et heure d'échéance	le 31/10/2019 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 30/10/2019 à 17:33
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MR CHASSAGNE ALEXANDRE
SIRET de la personne	80330210800011

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	300 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0 €

Montant à payer

Cotisations et contribution			
528 - VENTES DE MARCHANDISES	12.80%		0 €
538 - PRESTATIONS DE SERVICES COMMERCIALES OU ARTISANALES	22.00%		66 €
791 - AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	22.00%		0 €
576 - MICRO SOCIAL CFP COMM	0.10%		0 €
		(+)	66 €
Déduction éventuelle		(-)	0 €
Montant à payer		(=)	66 €

Télépaiement *

CRCAM NORD DE FRANCE		())	66 €
BIC: AGRIFRPP867	IBAN: FR76 1670 6054 4453 9564 2394 133	(+)	00 €
Montant du télépaiement		(=)	66 €

 $^{{\}bf *}$ Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance